

# Tarif 595 dès 2027

## Eléments fondamentaux, questions ouvertes et orientation pour les membres Yoga Suisse

*Etat au 11 September 2026 | Les éléments fondamentaux sont des sources primaires accessibles au public*

### 1. Vue d'ensemble – voir les abréviations ci-dessous

A partir du 1er janvier 2027, le tarif 595 et le standard de facturation XML 5.0 seront requis pour les justificatifs nécessaires au remboursement des prestations ambulatoires de promotion de la santé selon la LCA. Le tarif 595 s'applique aux prestations ambulatoires de promotion de la santé dans **le domaine de l'assurance complémentaire** selon la LCA. La version étendue à partir de 2027 comprend notamment les abonnements, les cours collectifs et le Personal Training. Le guide mentionne le « Body-and-Mind-Training » ; le document FAQ cite explicitement le yoga comme exemple de cours collectif et comme méthode.<sup>1 / 2</sup>

→ *Le yoga est explicitement prévu dans le tarif comme cours collectif ou comme méthode.*

Le nouveau standard concerne **les participant·e·s aux cours disposant d'une assurance complémentaire qui leur permet d'obtenir le remboursement** de leurs cours de yoga. Les nouveaux justificatifs standardisés selon le tarif 595 peuvent être transmis par les participant·e·s à leur assurance complémentaire pour obtenir un remboursement. Le changement concerne le justificatif nécessaire au remboursement par l'assurance complémentaire.

→ *Cela ne signifie pas que chaque facture de cours ordinaire adressée aux participant·e·s doit obligatoirement être établie selon le tarif 595, mais uniquement dans le cas des participant·e·s qui disposent d'une assurance complémentaire dont l'assureur exige des factures conformes au tarif 595 et qui rembourse les cours de yoga.*

→ *Les coûts et la charge administrative supplémentaires engendrés par cette transition devraient être évalués.*

- *Il est judicieux de déterminer combien de participant·e·s peuvent demander un remboursement via leur assurance complémentaire et de calculer en conséquence les coûts supplémentaires ainsi que la charge administrative qui en découlent.*
- *Évaluer si les participant·e·s sans assurance complémentaire doivent également supporter ces coûts supplémentaires ou s'ils pourraient bénéficier d'une offre moins chère.*

Le tarif 595 régit pour les caisses-maladie **la facturation structurée des prestations.**

---

<sup>1</sup> [https://www.yoga.ch/wp-content/uploads/2026/09/tarif595\\_guide.pdf](https://www.yoga.ch/wp-content/uploads/2026/09/tarif595_guide.pdf)

<sup>2</sup> [https://www.yoga.ch/wp-content/uploads/2026/09/f\\_tarif595\\_faq-2.pdf](https://www.yoga.ch/wp-content/uploads/2026/09/f_tarif595_faq-2.pdf)

→ *Il ne fixe toutefois aucun tarif et ne garantit ni la reconnaissance ni le remboursement par un assureur.*<sup>1, 2]</sup>

Pour le justificatif standardisé, les numéros GLN et RCC sont requis.

→ *Le numéro GLN est demandé auprès de Refdata<sup>3</sup> ; de nombreuses personnes disposent déjà d'un GLN, ce qui peut être vérifié.*<sup>4</sup>

→ *Le numéro RCC est géré par santéservices SA. Pour les prestataires de fitness et de cours, santéservices indique actuellement que la demande de RCC se fait par l'intermédiaire d'organismes de certification reconnus.*<sup>5 / 6</sup>

- *La question de savoir si, et à quelles conditions, les membres actifs « Yoga Teacher YCH » sans label MEFit, QualiCert/Qualitop ou équivalent peuvent obtenir directement ou par l'intermédiaire d'une solution proposée par l'association un numéro RCC reste ouverte. Yoga Suisse s'est renseignée auprès de santéservices SA à ce sujet.*

L'aperçu des logiciels publié le 7 avril 2026 mentionne huit produits. Il n'est expressément pas exhaustif et est fourni sans garantie. Il ne permet donc pas d'établir un classement ni de déduire une recommandation sans réserve de la part de l'association.<sup>7</sup>

### Abréviations et termes clés

| Abréviations / termes clés | Dénomination complète                                                         | Signification dans ce contexte                                                                                                             |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LCA                        | Loi sur le contrat d'assurance                                                | Cadre juridique des assurances complémentaires facultatives ; le tarif 595 concerne les prestations de promotion de la santé selon la LCA. |
| Tarif 595                  | Tarif pour les prestations ambulatoires de promotion de la santé selon la LCA | Structure la facturation ; ne fixe aucun prix et ne garantit aucun remboursement                                                           |
| XML 5.0                    | Standard de facturation, version 5.0                                          | Format lisible par machine du justificatif standardisé nécessaire au remboursement                                                         |
| GLN                        | Global Location Number                                                        | Numéro d'identification unique pour les personnes ou les organisations ; demande à effectuer auprès de Refdata.                            |
| RCC                        | Registre des codes-créanciers                                                 | Registre permettant d'identifier les prestataires de services ; le numéro RCC est utilisé sur le justificatif.                             |

<sup>3</sup> <https://www.refdata.ch/fr/partenaires/inscription/base-de-donnees-des-partenaires-professionnels-gln>

<sup>4</sup> <https://www.refdata.ch/fr/partenaires/requete/base-de-donnees-des-partenaires-gln>

<sup>5</sup> <https://www.qualicert.ch/fr/tarif-595>

<sup>6</sup> <https://www.santeservices.ch/fr/applications-de-branche/registres/demande/>

<sup>7</sup> [https://www.mefit.ch/media/dokumente/tarif595\\_softwareanbieter\\_fournisseurs\\_fornitori.pdf?lassosession:u=253A8638-0CEF-46BF-9EED-07E5A38764BC](https://www.mefit.ch/media/dokumente/tarif595_softwareanbieter_fournisseurs_fornitori.pdf?lassosession:u=253A8638-0CEF-46BF-9EED-07E5A38764BC)

| Abréviations / termes clés | Dénomination complète                                     | Signification dans ce contexte                                                                                                 |
|----------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SASIS / santéservices      | Exploitant du registre ou service responsable du registre | Gère le RCC et est responsable de la clarification en cours concernant le RCC.                                                 |
| TG                         | Tiers Garant                                              | Les participant·e·s au cours paient la prestation et transmettent le justificatif nécessaire au remboursement à leur assureur. |
| eTG                        | Tiers garant électronique                                 | Transmission électronique facultative du justificatif nécessaire au remboursement aux assureurs participants.                  |

Ces termes désignent des niveaux différents : loi, tarif, standard technique, identification et mode de transmission.

## 2. Standard de facturation et logiciel

Selon le « Guide » commun de la table ronde Promotion de la santé, un formulaire de facture généré de manière professionnelle et conforme au standard actuel XML 5.0 sera requis à partir du 1er janvier 2027. Les factures créées manuellement ainsi que les anciennes confirmations d'abonnement ne seront plus acceptées pour cette procédure de facturation.

[1][2]

Le terme « logiciel professionnel » désigne dans la documentation, une solution permettant de mettre correctement en œuvre les indications tarifaires et obligatoires ainsi que le standard XML 5.0. Les sources disponibles n'indiquent pas qu'il soit obligatoire d'utiliser un produit déterminé ou de choisir un partenaire particulier d'un organisme de certification. QualiCert précise expressément que les prestataires de cours sont **libres de choisir leur fournisseur de logiciel**. [3]

## 3. Délimitation

### Ce que le Tarif 595 ne couvre pas

- **Aucune prescription tarifaire** : le tarif ne fixe ni prix ni valeur du point tarifaire. Les prestataires restent libres de déterminer leurs tarifs. [1][2]
- **Aucune reconnaissance automatique par les assureurs** : la prise en charge dépend toujours des conditions propres à chaque assureur et de l'assurance complémentaire concernée. [2]
- **Aucune reconnaissance de la qualité ou de la formation** : le tarif répertorie des prestations ou des méthodes ; il ne constitue pas une reconnaissance des formations, diplômes ou professions. [1]
- **Aucune garantie de remboursement** : même un justificatif établi correctement sur le plan formel n'oblige pas l'assureur à rembourser la prestation. [1][2]

## 4. GLN, RCC et certification

| Niveau                                | Fonction                                                                                             | Ce que cela n'implique pas                                                                   |
|---------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Reconnaissance par l'assureur         | Décision de chaque assureur selon les conditions de son produit et ses critères de reconnaissance.   | Aucun droit à une prise en charge sur la seule base du tarif, du GLN, du RCC ou du logiciel. |
| Certification / Label de qualité      | Attestation délivrée selon les règles de l'organisme de certification concerné.                      | Aucune garantie de remboursement automatique par tous les assureurs.                         |
| GLN et RCC                            | Identification de l'émetteur de la facture et du prestataire dans le cadre du processus standardisé. | Ne constituent ni une certification de qualité ni une garantie de remboursement.             |
| Logiciel compatible avec le Tarif-595 | Génération d'un justificatif de demande de remboursement structuré conformément au standard XML 5.0. | N'implique aucune reconnaissance de la personne, de la méthode ou de la formation.           |

Sources / mise en contexte : guide commun et FAQ [1][2], ainsi que les informations de QualiCert [3].

### GLN

QualiCert précise actuellement que le numéro GLN doit être demandé auprès de la fondation Refdata. Les organismes de certification peuvent prendre en charge cette demande dans le cadre de leurs prestations. Le numéro GLN ne doit donc pas être assimilée à une certification. <sup>[3]</sup>

### RCC

Le Registre des codes-créanciers (RCC) est géré par **santéservices**. Sur la page actuelle de demande consacrée aux « Centres de fitness : cours et appareils LCA », il est indiqué que le numéro RCC peut être demandé auprès de **santéservices** par les organismes de certification concernés. Sont notamment mentionnés MEFIT, Fitness-Guide, Qualitop ainsi que les normes de QualiCert. <sup>[4]</sup>

La formulation « l'organisme de certification attribue le numéro RCC » est donc trop imprécise. Selon les informations actuellement disponibles, l'organisme de certification introduit la demande auprès de **santéservices**, tandis que la gestion du registre et l'attribution du numéro RCC relèvent de **santéservices**, et non de l'organisme de certification lui-même. <sup>[3][4]</sup>

## Procédure distincte d'admission QualiCert

QualiCert propose une « procédure d'admission Tarif 595 » pour les offres qui, selon ses propres indications, ne peuvent pas faire l'objet d'une certification ou qui bénéficient de collaborations directes avec des assureurs-maladie ou des associations. Les frais publiés s'élèvent à CHF 250.- la première année, puis à CHF 100.- les années suivantes. Des conditions spéciales sont annoncées pour les associations. QualiCert précise que cette admission ne constitue ni une certification ni une reconnaissance par les assureurs-maladie.<sup>8</sup>

Cette procédure constitue une option documentée proposée par un prestataire privé. La question de savoir si elle est nécessaire ou pertinente pour les membres Yoga Schweiz, ou s'il existe d'autres voies possibles, ne pourra être évaluée de manière fiable qu'après réception de la réponse écrite de **santéservices**.

## 5. Offre de logiciels: état actuelaktueller Stand

La liste indicative « Fournisseurs de logiciels avec le Tarif 595 et standard de facturation selon le Forum Datenaustausch (à partir de la Release 5.0) », publiée le 7 avril 2026 par des organismes de certification, mentionne les huit produits suivants : Softplus Web, OptaMed, Easy595, Fitness Classification, Medical Invoice, fitflowPro, SportsNow et PIA Fitness. La liste précise expressément qu'elle n'est pas exhaustive et est publiée sans garantie.

<sup>[5]</sup>HealthAdvisor Studio a également annoncé le développement d'un outil intégrant un système de gestion de studio.

À ce stade, on peut clairement distinguer deux catégories :

1. Solutions **principalement destinées à la facturation** : Medical Invoice, Easy595, OptaMed, OneDoc Invoice et fitflowPro. Ces solutions sont conçues principalement pour générer le justificatif de demande de remboursement.
2. Solutions avec **système de gestion de studio intégré** : SportsNow, PIA Fitness, Softplus/FITplus et, à terme, HealthAdvisor Studio. Elles intègrent notamment des fonctions de réservation en ligne et de gestion des abonnements. swimly constitue une solution spécialisée dans le domaine de la natation.

---

<sup>8</sup> <https://www.qualicert.ch/fr/procedure-dagrement-tarif-595>

## Tarif 595 – Comparaison des solutions logicielles

Yoga Suisse · Etat septembre 2026

| Fournisseur               | Type                                            | Sur la liste officielle | Version gratuite        | Prix (version payante)                                  | Langues    | CH- Hébergement       | Accords avec une association / rabais |
|---------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------------------------------------------|------------|-----------------------|---------------------------------------|
| Medical Invoice           | Outil de génération de justificatifs            | Oui                     | Jusqu'à 52 factures /an | CHF 240.- /an (EMR: 216)                                | DE/FR/IT   | Oui (ISO 27001/27701) | –                                     |
| Easy595                   | Outil de génération de justificatifs            | Oui                     | “pour toujours”         | A traiter lors du lancement du logiciel                 | DE/FR/IT/E | Web                   | –                                     |
| OptaMed                   | Praxis / génération de justificatifs            | Oui                     | –                       | Sur demande                                             | DE/FR/IT/E | Local+Web             | –                                     |
| OneDoc Invoice            | Outil de génération de justificatifs            | 595 En cours            | démo                    | ~CHF 40.- /mois                                         | DE/FR/IT/E | Oui (ISO 27001)       | –                                     |
| rg590.ch                  | Outil de génération de justificatifs            | A vérifier              | Partielle-ment gratuit  | A vérifier                                              | DE         | A vérifier            | –                                     |
| Softplus Web              | Praxis+Fitness                                  | Oui                     | –                       | Dès le module de démarrage                              | DE/FR/IT/E | Local+Web             | –                                     |
| <b>SportsNow</b>          | Système de gestion de studio                    | Oui                     | FREE                    | Dès CHF 40/mois + extension 595-Add-on - CHF 25.- /mois | DE/FR/IT/E | Oui (Swiss Made)      | Oui (15–20 %)                         |
| <b>Eversports Manager</b> | Système de gestion de studio                    | A vérifier              | Oui                     | Dès ~49 €/mois - demander le prix en CHF                | DE/FR/IT/E | A vérifier            | 595-Support confirmé (avant 1/2027)   |
| PIA Fitness               | Système de gestion de studio                    | Oui                     | –                       | Dès CHF 90.-/mois                                       | DE         | Oui                   | –                                     |
| HealthAdvisor             | Mise en pratique + système de gestion de studio | 595 en cours - fin 2026 | Test de 60 jours        | Basis CHF 15.- /mois ; 595 ouvert                       | DE/FR      | Oui (ISO 27001)       | Oui (VSAMT/HVS/SBAP)                  |
| fitflowPro                | Outil de génération de justificatifs            | Oui                     | FREE (5 factures/mois)  | CHF 29.- à 49.- / mois                                  | DE/FR/IT/E | Non confirmé          | QualiCert (exclusif)                  |
| Fitness-Guide/SFGV        | Logiciel de gestion des justificatifs           | –                       | Gratuit pour membre     | –                                                       | DE/FR/IT   | Oui                   | Avantage pour les membres             |

### Légende / remarques

Les prix sont généralement indiqués hors TVA. Deux catégories : outils de génération de justificatifs : génèrent uniquement le justificatif nécessaire au remboursement (idéal pour les enseignant-e-s indépendant-e-s); systèmes de gestion de studio : proposent en plus la gestion

de la comptabilité/facturation et des abonnements (pour les studios). Eversports : le support 595-/XML-5.0 a été confirmé par le service commercial d'Eversports (mise en production avant janvier 2027) – engagement du fournisseur. La date exacte, les prix en CHF et l'inscription sur la liste officielle des logiciels restent encore à confirmer.

Plusieurs autres produits (Easy595, OneDoc-595, fitflowPro, HealthAdvisor-595) ne sont pas encore disponibles.

Le tarif 595 définit uniquement le format de facturation et ne garantit pas le remboursement par l'assurance complémentaire. La liste officielle des logiciels est fournie sans garantie et n'est pas exhaustive.

## 6. Informations provisoires pour les membres Yoga Suisse

### Que peut-on actuellement recommander ?

1. Comme les processus concernant les logiciels disponibles sur le marché ne sont pas encore finalisés, Yoga Suisse **ne peut pas encore formuler de recommandation définitive**.
2. Dans tous les cas, les prestataires de cours de yoga devraient distinguer **deux cas d'utilisation** :
  - a. Les prestataires de cours ayant peu de justificatifs ont principalement besoin d'un **outil de facturation et de génération de justificatifs**.
  - b. Les studios peuvent avoir besoin, **en complément, de fonctions de gestion des cours, des abonnements, des paiements et des membres**.
3. **Tester un outil gratuit** (ATTENTION : ne pas encore souscrire de contrat d'abonnement ni acheter d'outil !) et le tester avec des cas réels et représentatifs de l'activité de yoga, tels que :
  - a. Cours à l'unité, abonnement de 10 cours, cours trimestriel, changement d'année, cours en ligne en direct ;
  - b. Remboursement aux participant·e·s aux cours ;
  - c. Plusieurs lieux de cours et, le cas échéant, plusieurs enseignant·e·s.
4. Si quelqu'un souhaite malgré tout déjà installer un outil, il est recommandé de toujours demander au fournisseur du logiciel de confirmer par écrit les points suivants :
  - a. la date de mise en production ;
  - b. l'ensemble des coûts ;
  - c. le délai de résiliation ;
  - d. l'exportation des données ;
  - e. le traitement des commandes / l'hébergement ;
  - f. le support en allemand, français et italien ;
  - g. le modèle de gestion des rôles et des sites ;
  - h. l'utilisation correcte des numéros GLN et RCC.

## Solutions pilotes provisoires pertinentes

- Prestataires individuels / faible nombre de justificatifs : **Medical Invoice** est actuellement la solution dont la documentation publique est la plus claire et qui peut être testée facilement grâce à un modèle de démarrage gratuit. Cela ne permet toutefois pas encore de tirer une conclusion définitive quant à sa qualité.
- Studios ayant déjà un besoin de digitalisation sa gestion : **SportsNow<sup>9</sup>** et **PIA Fitness<sup>10</sup>** peuvent être comparés en tant que systèmes intégrés, dans le cadre d'une démonstration ou d'un projet pilote. Une simple comparaison des prix n'est pas suffisante, car l'étendue des fonctionnalités et la configuration diffèrent.
- Solutions annoncées : il est préférable d'évaluer **fitflowPro<sup>11</sup>** et **Easy595<sup>12</sup>** seulement après leur mise en production et après un test avec de véritables cas de facturation liés au yoga.

### Il n'existe pas encore de base suffisamment solide pour déterminer "le meilleur logiciel"

Les sources examinées permettent actuellement d'établir une liste restreinte de solutions et de procéder à des tests pilotes, mais pas d'établir un classement objectif. Il manque notamment un test pratique uniforme, les conditions contractuelles complètes ainsi que, pour plusieurs produits, la preuve de leur fonctionnement opérationnel avec le tarif 595.

## 7. Yoga Suisse clarifie actuellement ces questions:

| Question ouverte                                                                                            | Pourquoi la question est déterminante?                                                                         | Instance compétente                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Est-ce que Yoga Suisse peut confirmer des qualifications ou créer une solution au niveau de l'association ? | Cela pourrait réduire les doubles contrôles, les coûts et les dépendances pour les membres.                    | <b>santéservices</b> SA; assureurs-maladie   |
| Quels assureurs-maladie exigeront, à partir de 2027, quelle reconnaissance pour le yoga ?                   | La conformité tarifaire ne remplace pas la reconnaissance ; les conditions varient selon les assureurs-maladie | Chaque assureur-maladie, par écrit           |
| Quels logiciels sont opérationnels et ont été testés pour le yoga ?                                         | Une inscription sur une liste ne constitue à elle seule ni une preuve de                                       | Chaque fournisseur ; test pilote indépendant |

<sup>9</sup> [https://www.sportsnow.ch/premium\\_basic?locale=fr](https://www.sportsnow.ch/premium_basic?locale=fr)

<sup>10</sup> <https://www.pia-fitness.ch>

<sup>11</sup> <https://www.fitflowpro.ch/fr>

<sup>12</sup> <https://www.easy595.ch>

|                                                                                  |                                                                                                                                                           |                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                  | maturité ni une garantie d'adéquation pratique.                                                                                                           |                                                                                                |
| Où les données sont-elles enregistrées et comment peuvent-elles être exportées ? | Les données de santé et les données relatives aux personnes assurées sont particulièrement sensibles ; il doit rester possible de changer de fournisseur. | Je Anbieter; Datenschutzprüfung<br>Pour chaque fournisseur, contrôle de protection des données |

## 8. Conclusion

Yoga Suisse peut d'ores et déjà informer de manière fiable ses membres sur le nouveau standard de facturation, sur la distinction entre facturation et reconnaissance, ainsi que sur les solutions logicielles actuellement publiées.

**En revanche, une recommandation définitive concernant un produit, ou l'affirmation selon laquelle les membres ne disposant pas d'un label de qualité devraient obligatoirement passer par une procédure de reconnaissance auprès d'un organisme de certification (MEfit, ASCA, Qualitop, etc.) spécifique, ne serait à ce stade pas suffisamment fondée.**

Yoga Suisse souhaite donc informer ses membres de manière ouverte et exhaustive, clarifier par écrit les questions institutionnelles encore en suspens et tester les produits sur la base de cas d'utilisation identiques et représentatifs du yoga.

L'objectif est de pouvoir formuler, pour les membres, une recommandation indépendante ou une solution proposée au niveau de l'association, conformément à nos trois piliers : **qualité, diversité et ouverture.**